19 juin 2001 **01.336**

Question Bernard Matthey

Le prix des déchets à SAIOD

Le tarif appliqué par la société SAIOD aux déchets de carton est de 237 francs par tonne, ce qui représente un montant pratiquement équivalent à celui des déchets ménagers incinérables (250 francs par tonne).

Or, le dernier numéro du magazine officiel d'information sur l'énergie *Energie – Environnement* qui a été distribué dans tous les ménages neuchâtelois rappelle (page 9) que le vieux papier et le vieux carton ont une valeur marchande variant de 50 à 300 francs selon la conjoncture.

Est-ce bien raisonnable que l'entreprise SAIOD facture à cette hauteur un déchet qu'elle revend?

De plus, est-il raisonnable que SAIOD facture la reprise de tubes fluorescents et de lampes économiques? N'est-ce pas un encouragement à les escamoter dans les ordures ménagères?

Sachant que les communes ont maintenant mis en place un système de taxation des déchets, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que l'on devrait utiliser ces ressources pour récompenser plutôt que punir, offrir la gratuité ou une indemnité plutôt qu'une taxe pour des produits dont la toxicité pour l'environnement est démontrée?